

LOT DE TRAVAIL TROIS



Funded by
the European Union

Appel à projet ouvert
le 17 septembre 2025

TANDEMS CRÉATIFS

SPECTACLE VIVANT

Coopération et coproduction
dans le domaine du spectacle
vivant et des musiques

AFRICA-EUROPE PARTNERSHIPS FOR CULTURE

SUB-SAHARAN AFRICA

Mis en œuvre par:



GOETHE
INSTITUT



EXPERTISE
FRANCE
GROUPE AFD



Liberté
Créativité
Diversité

SOMMAIRE

- 1.Introduction.....2
- 2. Eligibilité.....3
 - 2.1 Porteurs de projets.....3
 - 2.2 Disciplines concernées4
 - 2.3 Pays éligibles.....4
 - 2.4 Activités éligibles.....4
 - 2.5 Projets éligibles.....5
 - 2.6 Candidats non-éligibles.....5
- 3. Informations sur la subvention.....7
- 4. Processus de sélection.....7
 - 4.1 Comité de sélection et résultats.....7
 - 4.2 Formulaires et documents d’accompagnement.....8
 - 4.3 Rappels du calendrier.....8
- 5. Informations administratives.....9
 - 5.1 Dates de candidature.....9
 - 5.2 Soumission des candidatures.....9
 - 5.2 Informations de contact.....9



1. INTRODUCTION

Connect and Create – Coopération culturelle est un programme financé par l'Union européenne à hauteur de 8 millions d'euros et qui vise à renforcer les liens culturels entre l'Afrique subsaharienne et l'Europe à travers une coopération équitable, inclusive et durable. Sa mise en œuvre est assurée par un consortium composé du **Goethe-Institut** et d'**Expertise France**, en collaboration avec l'**Institut français**.

Le programme vise à encourager les dynamiques de collaboration, d'échange et de circulation, tant au sein du continent africain qu'entre l'Afrique subsaharienne et les pays de l'Union européenne. Il accorde une attention particulière à l'implication active des jeunes et à la valorisation de la diversité culturelle.

L'Institut français et Expertise France y jouent un rôle clé dans le domaine du spectacle vivant et des musiques en pilotant des actions de mobilité, de coproduction internationale et d'échange pour les artistes et professionnels basés dans un des 48 pays d'Afrique subsaharienne ou dans un des 27 pays membre de l'union européenne.

Entre 2025 et 2026, plusieurs appels à projets seront publiés pour encourager et soutenir :

- Le développement de projets de coopération portés par des tandems euro-africains
- L'organisation de rencontres professionnelles associant des professionnels des 2 continents
- La programmation et la diffusion dans le cadre de tournées de créations africaines
- Le renforcement des compétences des professionnels intermédiaires de la culture basés en Afrique

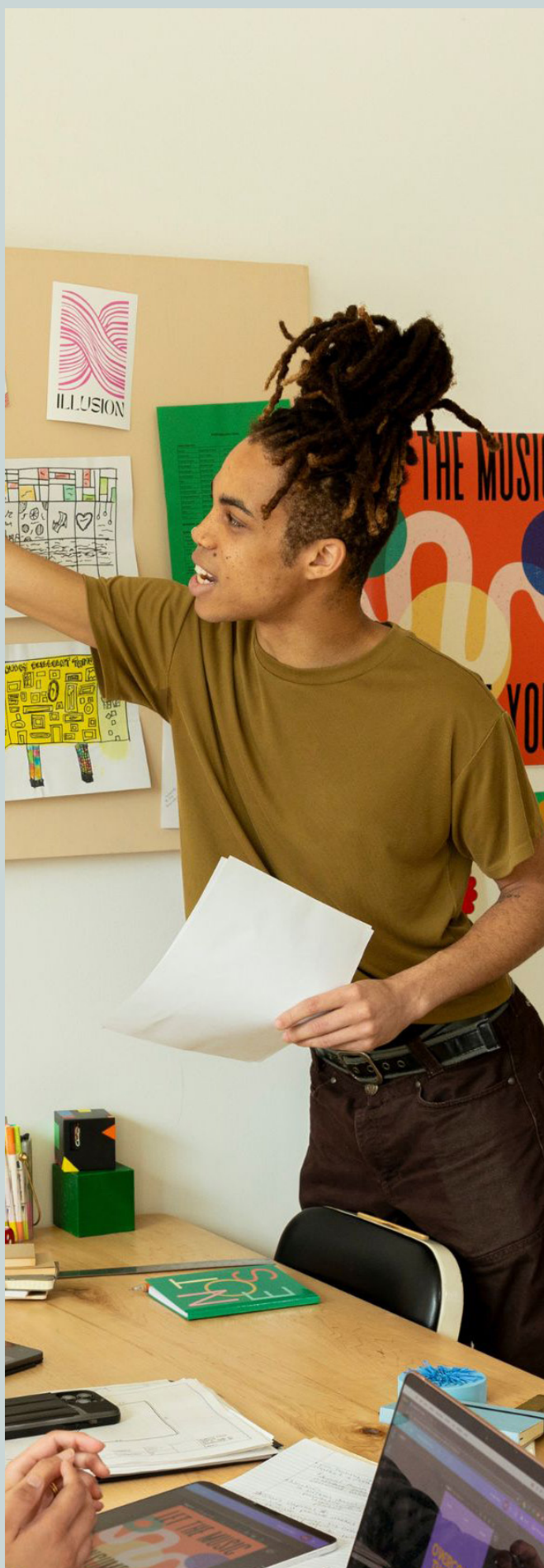
Connect and Create s'inscrit dans une dynamique multilatérale renouvelée, en capitalisant sur les expériences passées pour construire des écosystèmes culturels durables et interconnectés.

L'appel à projets Connect and Create #Tandems Créatifs a pour objectif de **soutenir des projets de coopérations** et de coproductions dans le domaine du **spectacle vivant** et **des musiques pensés** et mis en œuvre par des tandems constitués d'un partenaire basé en **Afrique subsaharienne** et d'un partenaire basé dans un pays de l'Union européenne.

Les soutiens alloués ne peuvent pas **dépasser 50 % du budget global du projet**.

La mise en œuvre du projet fera l'objet d'un suivi individuel par l'équipe du programme et des temps collectifs d'échanges et de mise en réseau des lauréats seront organisés.

2. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE SÉLECTION



2.1 Les porteurs de projets:

Les projets devront être portés par des tandems constitués d'une structure basée en Afrique subsaharienne et d'une structure basée en Europe intervenant dans le domaine du spectacle vivant et des musiques inscrites dans une démarche de collaboration durable et d'échange de bonnes pratiques.

Les tandems pourront être constitués par des associations, des fondations, des établissements culturels, des entreprises privées... qui peuvent justifier d'une expérience significative dans le domaine du spectacle vivant et des musiques qui devront remplir les conditions suivantes:

- Être basé dans un des 48 pays d'Afrique Subsaharienne pour le partenaire africain et un des 27 pays de l'Union européenne pour le partenaire européen
- Être une personne morale
- Assurer que les activités soutenues dans le cadre de ce projet sont sans but lucratif, selon les conditions prévues à l'article 17 section « Principe du non-profit » de l'Annexe II – Conditions générales du modèle de contrat de subvention
- Être en capacité de fournir un document légal d'enregistrement auprès des autorités compétentes
- Disposer d'une existante légale depuis au moins 2 ans
- Disposer d'un compte bancaire permettant de recevoir des virements internationaux

Le projet sera déposé au nom du tandem par le partenaire africain qui fournira une lettre d'engagement de l'autre partenaire. Le financement sera versé à la structure africaine pour la mise en œuvre du programme conjoint du tandem.*

*Sauf dans les pays où le contexte géopolitique ne le permet pas.

2.2 Disciplines concernées

Toutes les disciplines du spectacle vivant et notamment:

- Théâtre
- Danse
- Performance
- Marionnettes
- Cirque
- Arts de la rue ect.

2.3 Pays éligible

Tous les pays d'Afrique subsaharienne sont éligibles:

- Afrique du Sud
- Angola
- Bénin
- Botswana
- Burkina Faso
- Burundi
- Cap-Vert
- Cameroun
- Côte d'Ivoire
- Djibouti
- Érythrée
- Eswatini
- Ethiopie
- Gabon
- Gambie
- Ghana
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Guinée équatoriale
- Kenya
- Lesotho
- Libéria
- Madagascar
- Malawi
- Mali
- Maurice
- Mozambique
- Namibie
- Niger
- Nigeria
- République Centrafricaine
- République démocratique du Congo
- République du Congo
- Rwanda
- São Tomé et Príncipe
- Sénégal
- Seychelles
- Sierra Leone
- Somalie
- Soudan du Sud
- Tanzanie
- Tchad
- Ouganda
- Zambie

Pays non éligibles

- Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Tunisie

Tous les Etats membres de l'Union européenne sont éligibles:

- Allemagne
- Autriche
- Belgique
- Bulgarie
- Croatie
- Chypre
- Danemark
- Espagne
- Estonie
- Finlande
- France
- Grèce
- Hongrie
- Irlande
- Italie
- Lettonie
- Lituanie
- Luxembourg
- Malte
- Pays-Bas
- Pologne
- Portugal
- République tchèque
- Roumanie
- Slovaquie
- Slovénie
- Suède

2.4 Activités éligibles:

- Les cocréations artistiques ou les coproductions
- Les résidences de création ou de recherche artistique
- Les dispositifs de formations et d'apprentissages mutuels

2.5 Les projets éligibles:

- Être mis en œuvre en Afrique subsaharienne, dans un pays de l'Union européenne ou sur les deux territoires
- Avoir une durée de mise en œuvre comprise entre 18 et 24 mois
- Se dérouler entre mars 2026 et mars 2028

Une attention particulière sera portée:

- Aux projets portés par des tandems existants, qui ont déjà mené des projets en commun et dont la collaboration pourra être amplifiée
- Aux projets mettant en avant les jeunes générations, les scènes émergentes et les nouvelles pratiques artistiques dans le champ de la création contemporaine
- Aux projets valorisant une démarche écoresponsable dans leur mise en œuvre
- Aux projets attentifs aux questions d'inclusion (genre, handicap...)

2.6 Candidats non-éligibles:

- **Les projets portés par des candidatures individuelles**
- **Les projets ayant un caractère politique, partisan ou religieux**
- **Les actions consistant uniquement ou principalement à parrainer la participation de particuliers à des ateliers, séminaires, conférences et congrès**
- **Les actions consistant uniquement ou principalement à financer des bourses individuelles d'études ou de formation**



3. INFORMATIONS SUR LA SUBVENTION

Couverture géographique: Les pays d'Afrique subsaharienne et les pays de l'Union européenne.

Enveloppe budgétaire globale l'appel à candidatures: 600 000 € maximum.

Montant du soutien apporté: De 20 000 € à 60 000 €.

Conditions du soutien: Les soutiens alloués ne peuvent **pas dépasser 50 % du budget global du projet.**

Les candidats devront justifier de financements complémentaires à hauteur de 50% (en numéraire ou en valorisation).

Modalités: Le financement sera versé à la structure africaine pour la mise en œuvre du programme conjoint du tandem.

Versement en deux tranches:

- 80% à la signature du contrat
- 20% à la clôture du projet, sur présentation d'un bilan narratif et financier.*

A noter: Les candidats doivent prévoir, dans leur budget prévisionnel, les frais relatifs à deux (2) billets d'avion aller-retour (un par représentant de chaque structure bénéficiaire) afin de participer à un événement de dimension internationale en Afrique subsaharienne. Le programme Connect and Create prendra en charge les frais liés aux séjours et hébergements, ainsi que l'ensemble des aspects logistiques de ce déplacement, à l'exception du coût des billets d'avion.

4. PROCESSUS DE SÉLECTION

4.1 Comité de sélection et résultats:

Procédure de sélection:

Vérification administrative et de l'éligibilité financière ; notification de l'instruction des dossiers aux candidats éligibles : **18 décembre 2025.**

Présélection sur évaluation de la note succincte de présentation puis sélection finale sur évaluation de la demande complète par la commission de sélection.

Notification des lauréats : à compter du **lundi 9 février 2026.**

La commission de sélection sera composée d'un panel d'experts. Les candidats seront informés par e-mail de la décision de la commission de sélection.

Les résultats seront publiés sur la plateforme IF Prog et sur le site internet de l'Institut français.

4.2 Formulaires et documents d'accompagnement

Liste des documents à fournir pour constituer le dossier de candidature :

- Un formulaire à remplir en ligne sur la [plateforme IF Prog](#)
- Un dossier de présentation du projet
- Un budget prévisionnel
- Un calendrier de mise en œuvre
- Une lettre d'engagement du partenaire européen
- Un cadre logique
- Un formulaire de description des capacités financières et organisationnelles du candidat
- Un mandat pour le demandeur principal
- Une déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et à l'absence de conflit d'intérêt

Liste des documents accessibles pour consultation:

- Le règlement complet de l'appel à projet
- Un modèle de contrat de subvention

4.3 Rappels du calendrier:

Date de l'ouverture: 17 septembre 2025

Date de la clôture: 14 décembre 2025, 23h59 GMT+1

Date et heure du webinaire de présentation: 1er octobre 2025, 13h GMT+2

Date limite pour soumission des demandes d'informations complémentaires: 30 novembre 2025 23h59 GMT+1

Date limite pour la publication des réponses aux demandes d'informations complémentaires : 5 décembre 2025

Annonce des résultats : à partir du 9 février 2026

Date de lancement / mise en œuvre des projets : mars 2026 – mars 2028

3. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES



3.1 Dates de candidature:

Date d'ouverture des candidatures: mercredi 17 septembre 2025

Date de clôture des candidatures: dimanche 14 décembre 2025

3.2 Soumission des candidatures:

Les candidatures doivent être déposés en ligne sur la [plateforme IF Prog.](#)

3.3 Informations de contact:

Webinaire de présentation de l'appel à projet
le 1er octobre 2025, à 13h heure de Paris GMT+1.

Foire aux questions: [site internet de l'Institut français](#)

Contact demandes d'informations complémentaires:
connectandcreate@expertisefrance.fr

